

Mise en service d'un radar chantier sur la RD 82 à Melesse au niveau du futur carrefour des Olivettes

Pour assurer la sécurité des intervenants aux abords du chantier d'aménagement d'un giratoire et d'une aire de covoiturage au lieu-dit Les Olivettes sur la commune de Melesse, le Département d'Ille-et-Vilaine a proposé aux services de l'Etat en charge de ces équipements, de mettre en place un radar de chantier dans la zone limitée à 50km/h sur la RD 82 à partir de ce lundi 18 mars.

Ce radar de chantier sera mis en activité tous les jours de 7h à 20h dans les deux sens de circulation pendant toute la durée des travaux, qui devraient se terminer en juillet 2024. Il sanctionnera les usagers circulant au-dessus de 50km/h.

Parce que la sécurité des agents et des entreprises sur les routes est une priorité pour le Département d'Ille-et-Vilaine, l'implantation de ce radar permettra d'apaiser la vitesse des usagers de la RD82 aux abords de la zone de travaux et sécurisera l'activité de l'ensemble du personnel intervenant sur le chantier.

Pour rappel, la RD82 supporte un trafic journalier moyen annuel de 8 007 véhicules dont 369 poids lourds sur le tronçon concerné par l'implantation du radar.

Le Département d'Ille-et-Vilaine appelle donc à la plus grande prudence sur les routes départementales et invite l'ensemble des usagers de la route à limiter leur vitesse aux abords d'un chantier et à respecter la signalisation.